

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 décembre 2023, la députée de Verdun déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de :

- donner le mandat à l'INSPQ d'étudier la détérioration de la qualité de l'air due aux feux de camp dans les campings, réserves et parcs nationaux;
- caractériser les risques pour la santé des visiteurs exposés et des populations limitrophes;
- envisager des mesures de mitigation et d'accessibilité pour les personnes vulnérables;
- communiquer les données ainsi que les risques sur la santé de façon transparente avec la population.

Le suivi de la qualité de l'air et la gestion des campings, réserves et parcs nationaux relèvent principalement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi que de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ). Le MELCCFP a la responsabilité de surveiller et de réglementer les différentes sources de pollution atmosphérique afin notamment de protéger la santé humaine et l'environnement.

Néanmoins, malgré que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) n'ait pas pour mandat direct le suivi de la qualité de l'air, il est impliqué dans la gestion des risques pour la santé associés à cette dernière. Cette implication se traduit en fournissant des conseils et recommandations basées sur les mesures et données disponibles.

...2

À ce titre, le MSSS, appuyé par l'Institut national de santé publique du Québec, poursuit son travail d'analyse et de monitoring de l'information scientifique disponible sur ce sujet et, dans le cadre de son mandat de santé publique, il continuera à communiquer avec transparence les données et les risques sur la santé, s'il y a lieu.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre,



à

Christian Dubé

c. c. Benoit Charette, MELCCFP
Martin Soucy, SEPAQ

N/Réf. : 24-MS-00603